Montrottier

Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Le **DIX-NEUF SEPTEMBRE**
Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire
Date de la convocation du Conseil municipal : **13 septembre 2024**
Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.
Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Laura JOURNET donne pouvoir à Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT donne pouvoir à Michel GOUGET, Lydie LAURENT donne pouvoir à Evelyne PANISSET.
Secrétaire de séance : Véronique CROZET.

2024-54

Avenant n°2 au marché n°2020-02 portant sur la réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements – lot n°4 – Métallerie.

Monsieur Jean-François POISSON, 4ème adjoint au Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le Code de la Commande Publique,
Considérant l'attribution du marché n°2020-02-Lot n°4 - Métallerie, à l'entreprise S.A.R.L M2B ROANNE, dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements, pour un montant de 25 355.86 € HT soit 30 427.03 € TTC,
Vu les documents constitutifs du marché,
Considérant que des modifications non substantielles doivent être apportées au marché n°2020-02-Lot n°4 susvisé, telles que suit :
- la suppression de la confection et de la pose d'une main-courante métallique rampante sur poteaux,
- la suppression du remplacement d'un bloc-porte métallique extérieur coupe-feu ½ heure à 1 vantail, ouvrant sur l'extérieur, la porte existante du local sous-station étant déjà coupe-feu. Au demeurant, des modifications minimales pour les remettre en fonctionnement ont été réalisées,
- la suppression de la fourniture et de la pose d'une enseigne composée de lettres verticales,
- l'ajout de la fabrication et de la pose de HEA100 sur la longueur des balcons afin d'augmenter la résistance du système de fixation des garde-corps,
- l'ajout de la fourniture d'une serrure, d'un cylindre provisoire, d'une béquille et d'un ferme-porte pour mettre en fonctionnement la porte coupe-feu existante,
- l'ajout de la fabrication et de la pose d'une bavette alu sur le mur séparatif voisin,
Considérant que le projet d'avenant n°2 au marché n°2020-02-Lot n°4 induit une plus-value de + 3 766.28 € HT soit + 4 519.54 € TTC portant le montant du marché à 29 122.14 € HT soit 34 946.57 € TTC,
Considérant qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 au marché n°2020-02-Lot n°4 afin d'acter les modifications exposées ci-dessus,

A la lumière des éléments susvisés, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à l'acceptation de ces travaux modificatifs.

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240919-DE2024-54-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** l'avenant n°2 en plus-value au marché n°2020-02-Lot n°4 pour un montant de + 3 766.28 € HT soit + 4 519.54 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°2020-02-Lot n°4 établi en correspondance avec les modifications susmentionnées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET

MAIRIE DE MONTROTTIER 69770 Rhône

La secrétaire de séance,

Véronique CROZET

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240919-DE2024-54-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024